

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 13 (2013)

Artikel: L'égalité, une politique publique pour le Jura bernois
Autor: Walthert, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-976409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'égalité, une politique publique pour le Jura bernois



Entretien avec Michel Walther

Vice-chancelier du canton de Berne

Chef de l'Office des services linguistiques et juridiques*

En quoi l'égalité entre femmes et hommes est-elle pour vous un enjeu de politique publique ?

Si l'on considère que l'enjeu d'une politique publique est d'agir, avec un ensemble de moyens (humains, financiers et matériels) sur une situation donnée afin d'atteindre un ensemble d'objectifs préalablement fixés et bien oui, l'égalité entre femmes et hommes est un enjeu important et il justifie une politique publique en Suisse. La femme doit être considérée à juste titre et jouir à tous les niveaux des mêmes droits que l'homme, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui en Suisse. Contrairement à bien d'autres pays européens, la Suisse n'a guère été un exemple dans le domaine de l'égalité puisqu'elle n'a accordé le droit de vote aux femmes que très tardivement (au niveau fédéral après la votation du 7.2.1971).

Au niveau cantonal, c'est dès les années 1960 que les huit premiers cantons introduisent le suffrage féminin (1959 pour Neuchâtel et Vaud) et le dernier, le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, l'introduit suite à une décision du Tribunal fédéral en 1991 seulement. Si sur le plan démocratique femmes et hommes jouissent aujourd'hui des mêmes droits, ce n'est pas le cas dans bien d'autres domaines. Un constat qui justifie pleinement à mes yeux la conduite d'une politique publique en la matière.

Qu'apporte à la région du Jura bernois une structure œuvrant pour l'égalité, telle que l'Antenne interjurassienne de l'égalité ?

Même si le Jura bernois est l'un des centres de l'industrie de précision connu au niveau mondial avec des noms prestigieux tels que Longines, Straumann ou encore Tornos, il reste aussi une région rurale em-

preinte de traditions. Dans le Jura bernois comme ailleurs, les inégalités entre femmes et hommes sont encore bien présentes sur le marché du travail, dans le domaine salarial ou plus globalement au niveau de la place donnée à la femme dans la société au sens le plus large du terme. Par ses actions de sensibilisation portant sur différents aspects de l'égalité, par son rôle de conseillère et de sensibilisatrice, l'Antenne interjurassienne de l'égalité a un grand rôle à jouer. A mes yeux, elle doit poursuivre et déployer ses activités dans tous les domaines de la vie publique et privée afin de tendre à une amélioration de la situation.

Comment imaginez-vous l'avenir de l'Antenne interjurassienne de l'égalité ?

Mise en place dans le Jura bernois par les Bureaux de l'égalité du canton de Berne et du Jura, l'Antenne interjurassienne de l'égalité entre femmes et hommes a sa raison d'être dans sa forme et sa structure actuelle. D'une part parce qu'il reste bien du travail à faire, mais aussi parce que la dimension interjurassienne de l'institution se justifie pleinement.

Je suis d'avis qu'au-delà des questions ouvertes quant à l'avenir institutionnel de la région, et quelles que soient les réponses qui y seront données dans les mois ou les années à venir, une telle organisation doit être maintenue et développée. Il ne saurait être question à mes yeux de remettre son existence en cause.

* L'Office des services linguistiques et juridiques est chargé des questions qui touchent au bilinguisme du canton, aux relations extérieures et à la préparation des dossiers concernant les affaires jurassiennes, et il assure le service juridique de la Chancellerie d'Etat